

LE MYSTÈRE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



Une "donnée personnelle" est "toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable".

Une personne peut être identifiée :

- directement (exemple : nom, prénom) ;
- ou indirectement (exemple : par un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone), une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée (exemple : numéro de sécurité sociale, ADN) ;
- à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour, abonnée à tel magazine et militant dans telle association).



CAPSI

Cellule d'Appui à la Protection des Systèmes d'Information